

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

CM DU 07/10/2020

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération n°2020-33-SG du 27 mai 2020.

Décision 2020_39_ASS : La commune souhaite mettre à disposition gracieusement le local situé au domaine du Golf de Pont Royal aux 3 partenaires des Offices de Tourisme de Mallemort, Salon de Provence et du Massifs des Costes. Il convient d'établir une convention tripartite afin de déterminer le cadre juridique.

Décision 2020_040_ST : Considérant la nécessité de procéder à des travaux de débroussaillage aux abords des voiries communales, la commune accepte le devis de la société IE13 sise à Aix/Provence et engage la dépense qui s'établit à un montant de **15 088,40 € TTC**.

Décision 2020_041_FIN : Considérant la volonté communale d'intégrer une politique d'alimentation durable sur le territoire il est nécessaire de coordonner la mise en œuvre du projet du PAT par la désignation d'un coordinateur. Il est établi une convention avec Mme TROUSSEAU, auto-entrepreneur, du 24/08/20 au 18/12/20 pour un montant de **300 € TTC/jour**.

Décision 2020_042_ST : Dans le cadre du Marché 2019-11-lot 3 de travaux d'aménagement paysagers de la Place du Bicentenaire il convient d'établir un avenant n°1 relatif à des travaux supplémentaires réalisés en cours de chantier (fourniture et pose de bordure métal autour de l'arbre Bicentenaire + fourniture et pose de bordure métal pour adaptation de marches + fourniture et pose d'un entourage d'arbre+ bordure métal entourage arbre sur le coud+ plus value crantage du caillebotis) La plus value s'élève à **4 455 € HT**.

Décision 2020_043_ST : Dans le cadre du Marché 2019-11-lot 5 de travaux d'aménagement revêtement sol béton de la Place du Bicentenaire il convient d'établir un avenant n°1 relatif à des travaux supplémentaires réalisés en cours de chantier. La plus value s'élève à **4 976,58 € HT**.

Décision 2020_044_ST : Considérant la nécessité de procéder au remplacement du chauffe- eau de la piscine municipale , la commune accepte le devis de la société LIONS sise à Sorgues (84) et engage la dépense qui s'établit à un montant de **9 970,02 € TTC**.

Décision 2020_045_ST : Afin de modérer la vitesse et d'assurer la sécurité des usagers, la commune souhaite installer des ralentisseurs sur l'AV de Craonne. La société TPLG ayant fait l'offre la plus avantageuse économiquement, la commune engage la dépense pour un montant de **5 640 € TTC**.

Décision 2020-046-ST : Afin d'équiper la nouvelle place du Bicentenaire, le Parc des 2 canaux et le centre du village la commune souhaite acquérir de nouvelles corbeilles à déchets. La société AREA mobilier ayant fait l'offre la plus avantageuse économiquement, la commune engage la dépense pour un montant de **7 796,40 € TTC**.

→ la modification pour pouvoir accéder à toutes les faces du monument aux morts n'est pas prise en compte dans cet avenant.

Décision 2020_047_ST : Suite à un sinistre un candélabre de la rue R Coustet a été endommagé. La société LUMILEC a proposé un devis dont le montant s'établit à 5 520 € TTC. L'assurance a indemnisée la commune à hauteur de 4 848 € TTC.

Décision 2020_048_ST : Considérant que le rapport d'inspection du CDG13 fait état d'un manquement de sécurité sur l'espace dédié au local des produits d'entretien, situé au ST, il convient de mettre en place un rayonnage adapté. La commune accepte le devis de la société SARL RAYO sise à Mallemort, et engage la dépense pour un montant de 5 808 € TTC.

Décision 2020_049_URBA : Dans le cadre du dispositif du Département d'aide à l'amélioration de la forêt communale, la commune sollicite une subvention pour financer des travaux d'amélioration du lieu dit « Bois des Taillades ». Le plan de financement est le suivant :

Opération selon estimation des domaines	Montant HT
Nettoyage de la forêt, suppression d'une clôture	5 990 €
Financement demandé	
Subvention sollicitée auprès du Département 60%	3 594 €
Autofinancement de la commune 40%	2 396 €

Décision 2020_050_CLT : ANNULEE / Compte tenu de la crise COVID, la prestation d'un orchestre pour la fête votive de la St Michel.

Décision 2020_051_CLT : La commune souhaite souscrire la convention de partenariat du dispositif « Provence en Scène » proposé par le Département pour l'année 2020/2021. Cette coopération permet d'établir une programmation culturelle avec une prise en charge de 50 % par le Département. La commune s'engage à élaborer pendant la saison 2020/2021 10 spectacles **maximum** choisis dans le catalogue.

Décision 2020_052_URBA : La commune a mis en place un dispositif d'aide au ravalement de façade. Dans ce cadre la société URBANIS propose d'en assurer le suivi et l'animation par 2 permanences/mois en Mairie. La commune accepte le contrat proposé et engage la dépense qui s'établit à un montant total de 3 960,00 € TTC pour une durée de 6 mois.

Décision 2020_053_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse des locaux sportifs aux écoles communales du 01/09/2020 au 30/06/2021 afin de permettre les entraînements des enfants. L'occupation des locaux s'établira selon le planning défini par les écoles et en relation avec les emplois du temps des classes.

Décision 2020_054_URBA : Dans le cadre du dispositif du Département d'Aide aux acquisitions foncières et immobilières, la commune sollicite une subvention pour l'acquisition d'un fond commercial et d'un appartement dont le plan de financement est le suivant :

Opération selon estimation des domaines	Montant HT
Acquisition de la parcelle G 966	460 000 €
Financement demandé	
Subvention sollicitée auprès du Département 60%	276 000 €
Autofinancement de la commune 40%	184 000 €

Décision 2020_055_ASS : Convention de mise à disposition des locaux sportifs au Collège Collines-Durance du 01/09/2020 au 30/06/2021 afin de permettre les entraînements des enfants. L'occupation des locaux s'établira selon le planning défini par le collège et en relation avec les emplois du temps des classes. En contrepartie le Département s'acquittera de la somme de 25 840 €.

"petit
casino"

Décision 2020_056_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse des salles 1 ou 3 du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « BLOOM » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera selon un planning défini entre la collectivité et l'association.

Décision 2020_057_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle 2 du 01/09/20 au 30/06/2021 au Club de Scrabble afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les jeudis après-midi.

Décision 2020_058_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle 3 du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Atelier Partage » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les jeudis après-midi.

Décision 2020_059_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de l'Espace Jeune du 01/09/20 au 31/07/2021 à l'association « Rires d'Enfants » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les jeudis matins.

Décision 2020_060_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle 1 , d'un bureau de permanence en Mairie, de l'Espace Jeune du 01/09/20 au 31/08/2021 à l'association « Vivons Ensemble » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les jeudis matin en salle 1, tous les lundis matins en Mairie et tous les jours à l'Espace Jeune.

Décision 2020_061_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle 1 du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Paroles aux Citoyens » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les troisièmes mardis du mois.

Décision 2020_062_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle 3 du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association pour les cours du soir d'italien « it alo vivo » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les mardis soir.

Décision 2020_063_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Centre Culturel et de l'Espace Jeune du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Ecole de Musique & Créations Artistiques » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les jours selon le planning des cours dispensés.

Décision 2020_064_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse du Centre Culturel du 01/09/20 au 30/06/2021 à l'association « Orfées » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les mardis soir et certains week-end.

Décision 2020_065_ASS : Convention de mise à disposition gracieuse de la salle 2 du 01/09/20 au 31/08/2021 à l'association « La Clé des Ages » afin de lui permettre son fonctionnement. L'occupation des locaux se fera tous les jeudis matins.